

le critique, en possession de la loi du surnaturel particulier, proclamerait très haut, non plus seulement sa possibilité, mais son existence.

*Risum teneatis.....!*

Discutons sérieusement une question sérieuse, malgré le tour burlesque qu'il a plu à l'académicien de donner à la discussion.

Dans les sciences expérimentales, en très grand honneur aujourd'hui,—et, nous croyons, à bon droit—il y a deux choses qu'il importe de distinguer : les faits ou les phénomènes fournis par l'observation et la méthode qui sert à découvrir les causes et les lois des faits ou des phénomènes.

Examinons d'abord les faits et voyons le rôle qu'ils jouent dans la science expérimentale.

Renan ne paraît même pas se douter de ce que les savants entendent par une expérience. A l'en croire, une expérience répétée n'a pour but que de bien établir la réalité d'un fait. Le dernier préparateur de nos laboratoires, sait qu'une expérience n'est instituée que pour découvrir les conditions, c'est-à-dire le cause prochaine d'un phénomène, et en établir la loi. Quant au phénomène lui-même, il est simplement objet d'observation. Les sens le perçoivent et la raison l'affirme. L'expérimentateur le reçoit, à l'épreuve comme à la contre-épreuve, tel que l'observation le lui donne. Sans doute, l'expérimentateur a le droit et le devoir d'exiger que le phénomène soit dûment constaté et que l'observation soit bien faite, puisque le raisonnement expérimental va d'un fait admis comme principe à un autre fait accepté comme conclusion. Mais il n'en resie pas moins qu'en dernière analyse ce sont les sens qui perçoivent le phénomène et la raison qui le constate et qui l'observe. La question de la réalité du phénomène est antérieure et étrangère à la méthode expérimentale. Un phénomène est certain, et par conséquent réel, dès là qu'il est bien et dûment constaté. Il n'a pas plus de certitude ni de réalité parce qu'un autre phénomène, régi par la même loi, a été observé après lui. Chaque phénomène a son existence individuelle propre, s'il nous est permis d'employer ce langage. Dire qu'un fait est réel parce qu'un autre fait semblable à lui a été constaté après lui a tout juste la valeur de cet argument, inconnu jusqu'à ce jour en logique : Pierre existe, parce que Paul existe. Non, Pierre existe, parce qu'il existe. Et il en est de même pour Paul.

Si donc Renan a voulu dire qu'un fait n'est certain et n'existe réellement que lorsque de nombreuses expériences en ont prouvé la réalité, son argument tombe tout à plat.